



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2023-269**  
**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER**

**JEUDIS DU TERROIR**

**Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R 412-49, R 417-1, R 417-4, R 417-10 ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 6 juillet 2022 N° PM-2022-388 instaurant le stationnement limité à 48h ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La circulation sera interdite les jeudis 29 juin, 13 juillet, 27 juillet et 10 août 2023 de 14h00 aux vendredis 30 juin, 14 juillet, 28 juillet et 11 août 2023, 02h00 aux endroits suivants :

- Place Commandant Demarne,
- Rue du Marché dans la partie comprise entre la rue Jean-Jacques Rousseau et la rue Frégère.

**Article 2 :**

Le stationnement sera gênant les jeudis 29 juin, 13 juillet, 27 juillet et 10 août 2023 de 14h00 aux vendredis 30 juin, 14 juillet, 28 juillet et 11 août 2023, 02h00 aux endroits suivants :

- Place Commandant Demarne,
- Rue du Marché dans la partie comprise entre la rue Jean-Jacques Rousseau et la rue Frégère.

**Article 3 :**

Tout véhicule en stationnement gênant sera mis en fourrière.

**Article 4 :**

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par la signalisation adéquate.

**Article 5 :**

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 8 juin 2023.

Par délégation du Maire  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.

